

Le secteur a formulé, pour les cinq années à venir un certain nombre d'objectifs dont la rationalisation et la viabilisation des caractéristiques démographiques de la nation (réduction des différents taux de mortalités et de fécondité, baisse du taux d'accroissement démographique à 1,9 %), l'amélioration des conditions de vie et la protection de la population contre les maladies (éradication des maladies liées à l'environnement, réduction de la malnutrition, de la toxicomanie et des maladies sexuellement transmissibles). La réhabilitation de la médecine au sein des collectivités (milieu scolaire, entreprises, communauté universitaire, etc.). L'amélioration de la régularisation du marché des médicaments et la généralisation des réseaux de pharmacovigilance figurent également parmi les objectifs à atteindre à moyen terme.

2 LES OBJECTIFS SCIENTIFIQUES

La finalité de la recherche scientifique en santé est de contribuer à la réalisation des objectifs socio-économiques cités supra. Les objectifs ainsi fixés ont trait au renforcement de la recherche en santé publique et communautaire, au développement de la recherche appliquée, clinique et thérapeutique, au lancement de la recherche fondamentale orientée, de l'ingénierie médico-sanitaire et des produits pharmaceutiques.

3. PROGRAMME DE RECHERCHE

Six domaines de recherche ont été définis qui s'articulent autour de près d'une vingtaine d'axes prioritaires :

La recherche en santé publique et communautaire, la recherche appliquée, clinique et thérapeutique, la recherche fondamentale orientée, le diagnostic et l'ingénierie médico-sanitaire et les produits pharmaceutiques. Les axes prioritaires regroupent près d'une centaine de thèmes de recherche ayant trait à la recherche épidémiologique, aux groupes vulnérables, aux aspects socio-économiques de la santé et de l'éducation sanitaire. Sont également concernés, les investigations scientifiques sur les maladies non transmissibles, les maladies transmissibles, les accidents et pathologies liées à l'environnement.

La recherche fondamentale finalisée consiste en la prise en charge des actions de recherche en biologie fondamentale, physiologie, biophysique, microbiologie, immunologie et chirurgie expérimentale.

Le domaine de recherche en produits pharmaceutiques a été adopté lors des assises de la recherche. Pour cinq autres domaines, les projets de programmes ont été élaborés par le comité de programme santé, domicilié auprès de l'Agence Nationale de Développement de la Recherche en Santé.

4. MESURES INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES

Pour redresser la situation, le secteur de la santé part du principe qu'il ne faut pas considérer l'insatisfaction générale actuelle comme un facteur négatif de démobilisation mais plutôt comme un facteur de mobilisation du potentiel scientifique et technique en vue d'un meilleur fonctionnement du système sanitaire national.

La nouvelle politique de santé privilégie l'amélioration de l'offre des prestations en planification familiale par la mise à contribution des centres hospitalo-universitaires, le maintien de la gratuité des actes et des produits liés au programme national de maîtrise de la croissance démographique (P.N.M.C.D) et la réorganisation-hiérarchisation du dispositif d'urgences médico-chirurgicales. Ce réseau repose essentiellement sur l'amélioration des moyens de communications rapides et de transport médicalisé.

De son côté la politique nationale du médicament vise à moyen terme, la mise à contribution effective des compétences nationales en terme de formulation de médicaments et de mise en place d'instruments de contrôle des médicaments et des produits assimilés. Il s'agit, notamment, de la mise en place des structures suivantes :

- Le laboratoire de contrôle des produits pharmaceutiques.
- L'agence nationale du sang.
- Les cinq aires géosanitaires régionales.
- Le laboratoire commun d'analyse spectroscopique
- Les réseaux de pharmacovigilance.

Par ailleurs du point de vue réglementaire, il s'agit de :

- La réhabilitation de l'Institut Pasteur d'Algérie.
- La mise en place du cadre juridique relatif aux essais thérapeutiques chez l'homme.
- L'adaptation de la législation relative aux officines pharmaceutiques et à l'industrie pharmaceutique.

5. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Les activités de recherche scientifique et technique dans le secteur de la santé sont domicilié au niveau des centres hospitalo-universitaires, des Instituts nationaux d'enseignement supérieur en sciences médicales et des instituts rattachés au Ministère de la Santé et de la Population. Il s'agit pour la plupart de chercheurs à temps partiel et sont estimés à 385 personnes. L'effectif nécessaire pour la mise en oeuvre du programme quinquennal est de 600 personnes.